

#### FICHE TECHNIQUE N°1551 V07-2024

### **VERNIS POUR BOIS**

## Vernis pour décoration du bois











#### DESTINATION

Vernis uréthane qui habille et protège le bois, disponible en deux aspects : BRILLANT et SATINÉ

### **PROPRIÉTÉS**

- Excellent tendu et souplesse
- Résiste aux éclaboussures d'alcool et aux détergents
- Parfaite transparence du film.
- Excellente tenue extérieure.

#### MISE EN ŒUVRE

Elle devra se faire conformément au DTU 59.1. Pour les surfaces exposées au soleil, choisir des teintes dont l'indice de luminance Y est supérieur à 35% ou dont le coefficient d'absorption solaire est inférieur à 0,7.

#### **PRÉPARATION**

- Le bois sera poncé et éventuellement dégraissé.
- Les anciens vernis seront poncés et lessivés.

#### **APPLICATION**

- Bien mélanger avant utilisation.
- Pour obtenir un excellent résultat, appliquer en 3 couches.
- Poncer à l'abrasif entre chaque couche.
- Eviter les surépaisseurs qui sécheront mal.

Ne pas appliquer par température inférieure à 5°C et supérieure à 30°C, par humidité relative ambiante supérieure à 80 %, par grand vent, en plein soleil et par temps de pluie.

#### **DILUTION**

Diluant: White spirit Dilution brosse-rouleau: 0 à 3% Dilution pistolet: 0 à 3%

# CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

ASPECT DU FILM	LIANT	RENDEMENT
Brillant et Satin	Résine Alkyde-Uréthane.	Suivant la nature du bois :
		de 8 à 12 m²/L.
BRILLANT SPECULAIRE	DENSITÉ	CONSERVATION
Brillant : Supérieur à 70 à 60°	Brillant: 0,94	24 mois
Satin: 40 à 50 à 60°	Satin :0,97	
TEINTES	SECHAGE	CONDITIONNEMENT
Incolore, Pin, Chêne clair, Chêne, Chêne rustique.	(à 23°C, H.R. :50 %) • Sec : 6 heures • Recouvrable : 12 heures.	0,25 litre toutes teintes et 0,75 litre en incolore uniquement.

# CARACTÉRISTIQUES RÈGLEMENTAIRES

#### CLASSIFICATION

NF T 36-005 - Famille I classe 4a

#### HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Merci de consulter notre fiche de données de sécurité

#### **RÈGLEMENTATION COV**

Valeur limite UE pour ce produit (cat A/e): 400 g/l. Ce produit contient moins de 399 g/l de COV.

#### DÉCHETS

Ne pas jeter l'emballage et les résidus à l'égout, dans la nature ou avec les ordures ménagères. Contactez les services locaux pour les modalités d'élimination des déchets de peintures selon la réglementation en vigueur.



\*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

La présente fiche technique annule et remplace toute version antérieure. L'évolution de la technique étant permanente, nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatifs. Ils doivent être adaptés à la nature et l'état des fonds à peindre. Les données de cette fiche sont valables pour le produit blanc..